



Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 08/08/2014

Date de révision:

Version: 0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Savon mou sans parfum ecocert Bio Vie - S&S 010 145
Code du produit : (24002 – SFL 008 601) , (24102 – SFL 008 600)
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DISTRINAT avenue Paul Langevin 17183 Périgny

Personne chargée de la fiche de données de sécurité et coordinatrice REACH : **Quintard Anne**,
responsable législation cosmétique mail : aquintard@leanature.com

Tel : 05.46.52.00.77.Fax : 05.46.52.03.36.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA (INRS)	+33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger
POTASSIUM HYDROXIDE

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Fatty acids, C12-18, potassium salts	(n° CAS) 91032-02-9	20 - 40	Non classé
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., potassium salts	(n° CAS) 68424-23-7	5 - 15	Non classé
carbonate de potassium	(n° CAS) 584-08-7 (Numéro CE) 209-529-3	1 - 5	Xi; R36/37/38
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	1 - 5	Xi; R36
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	0.1-1	Xn; R22 C; R35

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(5 =< C) C;R35 (2 =< C < 5) C;R34 (0,5 =< C < 2) Xi;R36/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fatty acids, C12-18, potassium salts	(n° CAS) 91032-02-9	20 - 40	Eye Irrit. 2, H319
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., potassium salts	(n° CAS) 68424-23-7	5 - 15	Eye Irrit. 2, H319
carbonate de potassium	(n° CAS) 584-08-7 (Numéro CE) 209-529-3	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	0.1-1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(5 =< C) Skin Corr. 1A, H314 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement).
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire.
Symptômes/lésions après ingestion	: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales.

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses (1310-58-3)

France

VLE (mg/m³)

2 mg/m³

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de protection.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte
Couleur	: brun.
Odeur	: sans parfum de synthèse - odeur de base.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution 10 %	: 11 - 13
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

carbonate de potassium (584-08-7)	
DL50 orale rat	1870 mg/kg (>2000 mg/kg bodyweight; Rat; Rat; Valeur expérimentale)
carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg (Rat; Valeur expérimentale,Rat; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin; Valeur expérimentale,Lapin; Valeur expérimentale)
ATE (voie orale)	2800,000 mg/kg de poids corporel
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses (1310-58-3)	
DL50 orale rat	273 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

carbonate de potassium (584-08-7)	
CL50 poissons 1	200 mg/l (72 h; Pisces; GLP)
CE50 Daphnia 1	200 mg/l (48 h; Daphnia pulex; GLP)
CL50 poissons 2	68 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss)
carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poissons 1	300 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnia 1	< 424 mg/l (48 h; Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	14 mg/l (168 h; Plancton)
CL50 poissons 2	740 mg/l (96 h; Gambusia affinis)
CE50 Daphnia 2	265 mg/l (48 h; Daphnia magna)
TLM poissons 1	300 ppm (96 h; Lepomis macrochirus)
TLM autres organismes aquatiques 1	500 ppm (96 h; Daphnia magna)
Seuil toxique algues 1	242 mg/l (5 days; Algae)
hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses (1310-58-3)	
CL50 poissons 1	28,6 mg/l (24 h; Pisces; Matière pure)
CL50 autres organismes aquatiques 1	100 - 1000 mg/l (96 h)
CL50 poissons 2	80 mg/l (96 h; Gambusia affinis; Matière pure)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	100 - 1000,96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

24002 - savon mou sans parfum ecocert	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
carbonate de potassium (584-08-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

carbonate de potassium (584-08-7)	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses (1310-58-3)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

24002 - savon mou sans parfum ecocert	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

carbonate de potassium (584-08-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

carbonate de sodium (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

hydroxyde de potassium, 45%=<conc<50%, solutions aqueuses (1310-58-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

Savon mou sans parfum ecocert BIO VIE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Règlement détergent

>30 % savon

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit